

CLASSEMENTS DES HOTELS, RESTAURANTS ET MAQUIS

Voici toute la technologie mise en place pour l'opération



Le Conseil des ministres du 19 janvier 2022 a adopté un décret portant application obligatoire de la norme de classement des hôtels et de la norme de classement des restaurants dits maquis en Côte d'Ivoire.

Un décret qui vient entériner un travail de longue haleine et inclus dans la stratégie nationale de développement touristique « Sublime Côte d'Ivoire ». Cette stratégie vise à installer durablement la destination ivoirienne dans le top 5 africain, tout en en faisant un hub incontournable de divertissement du continent. En 2015, sur recommandation de l'OMT, la Direction des activités touristiques (DAT) a entamé le processus d'actualisation des normes de classement en y intégrant une dimension sécuritaire plus corsée. En 2018, elle va lancer la phase pilote de classification des hôtels. En 2019, CODINORM consolide et endosse les normes de classification des hôtels par la CT. Le total des points est de 520. Tout hôtel qui obtient moins de 286 points est non classé. De 286 à 337 points, soit au moins 55% du total des points, est classé 1 étoile ; de 338 à 389 points, soit au moins 65% du total des points est classé 2 étoiles ; de 390 à 441 points, soit au moins 75% du total des points est classé 3 étoiles ; de 442 à 493 points, soit au moins 85% du total des points est classé 4 étoiles ; de 494 à 520 points, soit au moins 95% du total des points est classé 5 étoiles. Des fourchettes pour les restaurants (allant de 1 à 3 fourchettes selon le standing) ; des « taliers » pour les restaurants dits maquis (allant de 1 à 3 « taliers » selon le standing). Le résultat est soumis à la commission nationale de classement et de reclassement pour délibération. Il est à noter que les panonceaux sont sécurisés, de sorte qu'aucune autre structure non autorisée par le ministère ne puisse en fabriquer. Dans sa forme descriptive, le panonceau 42 cm de long sur 30 cm de large est fait dans de la résine transparente coulée à chaud, sécurisée. La dernière ligne comporte, à l'extrême gauche, un numéro unique d'immatriculation, et à l'extrême droite, la validité du panonceau. Le fonds de développement touristique met en place un logiciel

informatique en vue de réduire les manipulations humaines et renforcer la crédibilité du nouveau système de classification. Ainsi, le délai de compilation des points est passé de plusieurs mois à des secondes près. La méthodologie commence par une mission d'évaluation effectuée par quatre évaluateurs munis chacun d'une tablette. Les 175 critères incorporés dans le logiciel, subdivisés en neuf rubriques, permettent aux techniciens de la DAT de passer au peigne fin tout l'établissement, en attribuant, au fur et à mesure, des notes dont la synthèse est faite automatiquement sur une cinquième tablette.

MATHIAS KOUAMÉ